

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



42123

Distr.
RESTREINTE



E/CN.14/TRANS/12
4 octobre 1962

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Conférence des transports de l'Afrique Orientale
Addis-Abéba, 29 octobre - 9 novembre 1962

Indiv.

QUELQUES CONCLUSIONS GENERALES SUR D'AUTRES
ACTIVITES DE LA CEA DANS LE DOMAINE DES
TRANSPORTS EN AFRIQUE

Le Secrétaire exécutif a l'intention, lorsqu'il fera rapport sur les activités de la CEA en matière de transports, à la cinquième session de la Commission, de présenter des suggestions quand à l'extension et aux méthodes de mise en oeuvre du programme de travail dans ce domaine. Etant donné que la Conférence des transports de l'Afrique orientale est appelée à étudier une large gamme de problèmes de transports dans cette sous-région, il serait bon qu'elle puisse examiner en première instance les suggestions du Secrétaire exécutif dans la mesure où ces suggestions concernent l'Afrique de l'est.

Le programme de travail de la CEA dans le domaine des transports, tel qu'il a été adopté à la quatrième session de la Commission, est reproduit à l'Appendice I du présent document. Pour faciliter les références, nous avons également inclus dans cet appendice deux résolutions sur les transports et communications adoptées par la quatrième session à la suite des débats de la première session de la Conférence des transports de l'Afrique occidentale, qui a eu lieu à Monrovia en octobre 1961, et une résolution sur les problèmes des transports transsahariens.

On peut diviser le programme de travail en un certain nombre de grandes rubriques pour la commodité. Jusqu'à présent, l'accent était mis sur les activités sous-régionales, mais il est envisagé de s'attacher de plus en plus à l'étude des problèmes communs à l'ensemble de l'Afrique.

Principaux problèmes de politique des transports que le Secrétariat devrait étudier avec le concours d'experts africains et qui, le moment venu seraient discutés aux échelons national, sous-régional et régional, c'est-à-dire à tous les échelons du continent qu'il y aura lieu de consulter.

1. Demande prévisible de services de transport, compte tenu du développement attendu de l'industrie, de l'agriculture et des échanges.
2. Analyse de l'utilisation des moyens de transport existant.
3. Rôle des transports dans les plans africains de développement et, notamment, étude de la localisation prévue des industries en fonction des moyens de transport existants ou possibles.

4. Etude des relations entre les différents modes de transport et recherche d'une meilleure coordination, compte tenu en particulier, des coûts présents et futurs et de l'utilisation des ressources existantes.
5. Développement du réseau routier en vue d'aboutir en dernière analyse, au raccordement des diverses sous-régions. Développement du réseau ferroviaire dans le même dessein. Structure actuelle des transports aériens de voyageurs et de marchandises et développement prévisible de voies navigables, étude de la navigabilité et de l'utilisation présente des cours d'eau africains; cabotage maritime.
6. Financement des transports par l'investissement humain, l'épargne intérieure et la formation de capital, par des prêts ou dons de sources extra-africaines.
7. Amélioration et publication ultérieure de statistiques des transports.
8. Problèmes législatifs et administratifs, y compris l'étude de la possibilité d'adopter un code uniforme de la circulation, compte tenu en particulier des règlements existants dans les pays africains de langue anglaise et de langue française, de leurs effets sur les possibilités de transports en Afrique. Ensuite, étude de la signalisation routière en vue d'obtenir l'adhésion de tous les Etats membres à telle ou telle des conventions internationales.
9. Problèmes de transit, tout particulièrement dans les Etats sans accès à la mer, en vue de préciser les droits et devoirs des transporteurs au service du commerce intra-africain et d'assurer des garanties légales minimales aux pays qui, de par leur situation géographique dépendent, pour leur survie économique, d'un ou plusieurs pays voisins.
10. Télécommunications.

Aide de la CEA aux gouvernements des Etats membres.

1. Services de formation.
2. Services consultatifs.

3. Cycles d'étude techniques (cependant, comme on l'indique ci-dessous, le Secrétariat suggère que la CEA s'efforce de laisser à d'autres organisations, et en particulier à la CCTA, les questions purement techniques)
4. Cycle d'étude sur l'administration des ports.
5. Aide aux gouvernements pour l'élaboration des projets d'assistance technique et des projets du Fond spécial et, pour la mise en oeuvre subséquente de ces projets. Le moment est, semble-t-il, venu pour la Commission d'envisager la création d'un Comité permanent des transports qui serait principalement chargé des tâches suivantes : établir dans le détail, un programme de travail à long terme, étudier les problèmes de transport communs à l'ensemble de la région, coordonner les activités sous-régionales et entretenir les relations de travail nécessaires avec les autres organisations internationales s'occupant de ces mêmes questions. Etant donné l'ampleur du problème, ce dernier point revêt une importance particulière. C'est ainsi que la Fédération routière internationale est bien placée pour entreprendre la plupart des travaux de son ressort. C'est à l'organisation de l'aviation civile internationale qu'il revient de s'occuper, au premier chef, des transports aériens en Afrique, mais cette activité devrait être expressement coordonnée avec le développement des autres modes de transport. Le Fonds spécial des Nations Unies est en mesure de financer des études préalables aux investissements dans le domaine des transports et d'établir des programmes de formation. La CCTA s'occupe d'une variété de problèmes techniques et elle est peut-être mieux placée que la CEA pour assumer le rôle principal dans ce domaine. Un Comité permanent des transports ne remplacerait pas les organismes sous-régionaux, tels que l'organisation permanente dont la création en Afrique de l'ouest est envisagée, mais ces organismes lui feraient rapport.

Le Secrétaire exécutif souhaiterait que la Conférence des transports de l'Afrique orientale lui fasse connaître les observations que ces suggestions appellent de sa part; il en tiendra dûment compte dans son rapport à la cinquième session de la Commission.

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

12. Transports

Groupe 1.

Projets et travaux permanents de haute priorité

12-01 Transports

Références:

Rapport sur la première session, paragraphe 62 d);
Résolutions 18 (II) et 35 (III) de la CEA.

Activités:

a) Etudes des problèmes de transport qui se posent en Afrique, et notamment de la manière dont l'industrie des transports peut contribuer au développement économique, en particulier par la coordination générale des divers modes de transport.

b) Etude fondamentale de l'économie relative des transports routiers, ferroviaires, par eau et aériens dans le développement économique des pays africains, notamment sous ses aspects sous-régionaux et en insistant sur une plus grande utilisation des fleuves et des lacs comme voies de transport et à d'autres fins, ainsi que sur la coordination de tous les modes de transport.

c) Etude des problèmes économiques et techniques du raccordement des réseaux sous-régionaux.

d) Services consultatifs à l'usage des gouvernements, sur leur demande.

Observations:

Les projets a) et b) sont à entreprendre en liaison avec les projets 01-03 et 03-01. Un rapport sur les transports en Afrique occidentale a été soumis à la troisième session de la Commission. Une étude sur les problèmes des transports en Afrique orientale est en préparation et un rapport provisoire est soumis à la quatrième session de la Commission (document E/CN.14/148).

Groupe 2. Projets spéciaux de haute priorité

12-05 Réunion des chefs des administrations de transport et de communication en Afrique de l'ouest

Référence: Résolution 60 (IV) de la Commission.

Activités: La réunion préparera le programme des travaux de l'organisation permanente dont la création a été recommandée par la Conférence des transports de l'Afrique occidentale qui s'est tenue à Monrovia en octobre 1961.

Observation: Projet nouveau à exécuter en 1963.

12-06 Conférence des transports de l'Afrique orientale

Référence: Mandat de la Commission.

Activités: Réunion des représentants de gouvernements des sous-régions de l'Afrique orientale, chargés d'examiner les problèmes de transports sous-régionaux.

Observation: Projet nouveau à exécuter fin 1962 (voir document E/CN.14/148).

12-07 Cycle d'étude sur les ports et l'armement naval des pays africains

Référence: Mandat de la Commission.

Activités: Cycle d'étude sur l'administration des ports, à entreprendre avec le concours de l'INCO et du Département des affaires économiques et sociales du Siège.

Observation: Projet nouveau à réaliser en 1963.

12-08 Etude des problèmes de transport à travers le Sahara

Référence: Résolution 61 (IV) de la Commission

Activités: Etude et appréciation des problèmes techniques et économiques et des moyens de financement des services de transport transsahariens.

Observation: Projet nouveau à réaliser en 1962.